

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 30 novembre 2020

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Madame la Préfète d'Indre-et-Loire

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes à partir de 11 ans dans les communes de la métropole de Tours, à Amboise ainsi que sur les marchés

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département de l'Indre-et-Loire (pour la semaine du mardi 17 novembre au lundi 23 novembre) :

- taux d'incidence de 87,70 / 100 000 habitants dans le département d'Indre-et-Loire et de 117 / 100 000 habitants sur le territoire de la métropole de Tours, très au-delà des seuils d'alerte.
- Taux de positivité de 9,2 % dans le département d'Indre-et-Loire et de 12 % sur le territoire de la métropole de Tours, très au-delà des seuils d'alerte.

vu les 13 clusters en cours d'investigation dans le département d'Indre-et-Loire sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 10 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes à partir de 11 ans dans les communes de la métropole de Tours, à Amboise ainsi que sur les marchés.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

